

Invitation n° 24062-13-232

Série de questions et réponses II

Question 6 :

Évaluation de la ressource principale – Section CT 4 (p. 30, version anglaise) :
Pourriez-vous expliquer de manière détaillée comment ces cinq points par projet sont attribués, c.-à-d. quels sont les critères pour lesquels ils sont attribués (années d'expérience, type de projet, etc.)?

Réponse 6 :

Cinq points seront attribués s'il est démontré que la ressource a produit un rapport exhaustif. Jusqu'à 15 points seront attribués s'il est démontré que la ressource a produit des rapports exhaustifs (trois résumés de projets distincts qui, chacun, démontrent que la ressource a produit un rapport exhaustif). Le rapport exhaustif est défini dans le critère.

Question 7 :

Expérience de la ressource principale : Est-ce que des points sont attribués pour l'expérience générale acquise par la ressource principale tout au long de sa vie?

Réponse 7 :

Non, des points ne sont attribués que pour l'expérience mentionnée dans les critères cotés.

Question 8 :

Expérience de la ressource principale : Est-ce que des points sont attribués pour l'expérience générale acquise par la ressource sur les activités menées dans le cadre de projets?

Réponse 8 :

Non, des points ne sont attribués que pour l'expérience mentionnée dans les critères cotés.

Question 9 :

Démonstration de l'expérience du personnel (p. 22, point 2) : La DP précise que « pour démontrer l'expérience du personnel (les ressources), les soumissionnaires devraient fournir tous les détails nécessaires sur le projet, à savoir où, quand (mois et année) et comment (dans le cadre de quelles responsabilités ou activités) les compétences mentionnées ont été acquises ». Cette condition s'applique-t-elle à l'égard de l'expérience de la ressource principale seulement ou cette description détaillée de l'expérience devrait-elle être fournie pour toutes les ressources en cause?

Réponse 9 :

L'évaluation porte sur la ressource principale seulement. Des détails sur l'expérience d'autres membres de l'équipe peuvent être fournis, mais ils ne seront pas évalués dans cette DP.

Question 10 :

Instructions pour la préparation des soumissions (p. 5) : Qu'est-ce qu'une « copie électronique » aux fins de cette DP (copie électronique sur clé USB?), et comment devrait-elle être transmise?

Réponse 10 :

Les copies électroniques devraient être transmises comme telles sur un CD ou sur une clé USB.

Question 11 :

Structure de la soumission : La DP prévoit (page 6) que « le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques ». Est-ce que cela signifie que la soumission technique doit être préparée selon l'ordre utilisé dans le tableau des TO (p. 26) ou dans le tableau des CT (p. 30) ou les deux? Les rubriques correspondent-elles aux numéros des « articles » affectés à chaque section de ces tableaux (p. CT 1.0, CT 1.1, CT 1.2 – p. 30)?

Réponse 11 :

La soumission technique devrait être préparée selon l'ordre utilisé dans les tableaux de l'Annexe B – Critères d'évaluation obligatoires et cotés pour aider l'équipe d'évaluation à effectuer son travail.

Question 12 :

L'Annexe D (p. 39, étapes 1 à 4) : Le montant ferme tout compris proposé pour le rapport annuel complet et les rapports trimestriels de mise à jour sur le prix du carburant doit être indiqué comme étant le prix pour un rapport ou la somme des deux rapports sur la période de deux ans?

Réponse 12 :

Le montant ferme tout compris proposé pour le rapport annuel complet et les rapports trimestriels de mise à jour sur le prix du carburant doit être indiqué comme étant un prix par rapport (produit livrable).

Question 13 :

L'Annexe D (p. 39) : Le prix total aux fins de l'évaluation (TPS/TVH exclues) doit être indiqué comme étant le coût total pour le contrat de deux ans c.-à-d. deux rapports annuels et six rapports de mise à jour sur le prix du carburant et deux rapports de mise à jour spéciaux sur le prix du carburant combinés ou comme étant un coût annuel, c.-à-d. un rapport annuel, trois rapports de mise à jour sur le prix du carburant et un rapport spécial?

Réponse 13 :

Le prix total aux fins de l'évaluation correspondra à la somme du montant ferme tout compris proposé pour les étapes n^{os} 01, 02, 03, 04 et 05. Chaque montant ferme tout compris proposé par étape se rapporte à un produit livrable (il n'est pas la somme des produits livrables au cours de la période du contrat).

Question 14 :

En ce qui concerne la démonstration relative à la production de rapports exhaustifs pour la ressource principale (TO 5, p. 28) : Exigence selon laquelle le projet doit couvrir une période d'un an au complet et donc donner lieu à un rapport annuel et à au moins un

rapport de mise à jour. Nous estimons que cette exigence représente un désavantage pour les consultants qui ont travaillé sur des projets complexes pour des périodes de six à huit mois et qui conviennent parfaitement à cette DP, mais qui ne satisfont pas à l'exigence d'une année au complet. Question : Si nous fournissons des projets qui ne s'étalent pas sur une année au complet, seront-ils écartés sans qu'aucun point ne leur soit attribué?

Réponse 14 :

Ce critère a été révisé de manière que soit clarifiée la nature de l'expérience recherchée. Veuillez vous reporter à la modification n° 2 plus loin.

Question 15 :

En ce qui concerne l'exigence relative à la portée géographique des projets (CT 3, p. 31) : Nous estimons qu'il serait injuste de n'attribuer cinq points à un projet que si celui-ci couvre toutes les provinces et tous les territoires canadiens. Puisque la méthodologie des travaux effectués dans une province ou un territoire canadien peut facilement être appliquée à d'autres provinces ou territoires, il semble que le fait d'attribuer une si grande importance à des projets du fait qu'ils ont été achevés pour tous les provinces et territoires canadiens soit injuste. En outre, nous estimons que l'entreprise qui peut démontrer qu'elle a exécuté deux grands projets pertinents dans une seule province canadienne tout en ayant effectué des activités dans le cadre d'un projet partout au Canada devrait alors avoir une qualification suffisante pour obtenir le nombre maximal de points. Que pourriez-vous dire à cet égard?

Réponse 15 :

Veuillez vous reporter à la série de questions et réponses I, question et réponse n° 5.

Question 16 :

Nous estimons que les deux critères susmentionnés (dans les questions n^{os} 14 et 15) offrent un avantage injuste à l'entreprise qui a effectué les travaux au cours des années précédentes et réduisent les chances d'une entreprise qui convient parfaitement et qui démontre qu'elle possède toute l'expertise nécessaire pour effectuer les travaux au niveau de qualité le plus élevé possible. Que pourriez-vous dire à cet égard?

Réponse 16 :

Veuillez vous reporter aux questions 14 et 15 ci-dessus.

Question 17 :

Renvoi : La section CT 1.0 précise que « les deux projets susmentionnés à O1 seront évalués en fonction des exigences cotées suivantes ». Or, il n'y a pas de section O1 dans la DP. Faudrait-il lire TO1 plutôt que O1?

Réponse 17 :

Oui, veuillez vous reporter à la modification n° 2.

Question 18 :

Devons-nous remplir les colonnes dans les critères d'évaluation obligatoires et cotés appelées « Renvoi à la proposition » (p. 26 à 33)?

Réponse 18 :

Ce n'est pas obligatoire; toutefois, pour faire suite à la question et réponse n° 11, le soumissionnaire peut utiliser ces colonnes pour guider l'équipe d'évaluation vers l'endroit où l'information peut être retrouvée dans sa proposition.

Question 19 :

Annexes (p. 2) : La DP précise ceci : « Liste des Annexes : (choisir et ajouter des annexes, au besoin) ». Cela signifie-t-il que nous pouvons ajouter à notre soumission des annexes contenant des renseignements pertinents?

Réponse 19 :

Veuillez vous reporter à la modification n° 2.

Question 20 :

Si les renseignements sont publics, nous aimerions savoir quelle entreprise a obtenu le contrat pour établir les taux par kilomètre auparavant et pour quelle durée.

Réponse 20 :

Le fournisseur qui a accompli précédemment les travaux décrits dans cette exigence est PHH Arval. Il faut s'adresser au CNM pour obtenir des détails sur ces contrats.

Question 21 :

Nous avons remarqué que le titulaire a été en poste depuis au moins 1999.

Nous avons effectué des recherches sur les sites de TPSGC et du SCT concernant l'adjudication des contrats / la divulgation proactive, et nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur l'adjudication des contrats. Êtes-vous en mesure de partager cette information ou pouvez-vous nous indiquer l'endroit où ils se trouvent?

Réponse 21 :

Les contrats à ce jour ont été mis en place par le Conseil national mixte (CNM).

Question 22 :

Nous espérons que les réponses et les modifications seront bientôt accessibles sur le site Web Achats et ventes, puisque nous en avons absolument besoin pour rédiger notre proposition en temps opportun. En cas de retards supplémentaires dans la publication des réponses et des modifications, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada songera-t-il à prolonger le délai de présentation des soumissions?

Réponse 22 :

Veuillez vous reporter à la modification n° 2.



REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Treasury Board of Canada Secretariat

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Propositions aux : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation No. - N° de l'invitation 2406213232	Type - Genre Amd	Update - Mise à jour 02
Solicitation closes - La demande prend fin at - à 2:00 p.m. HAE on - le 12 juillet 2013	TBS File No. - N° de dossier de SCT	

↑ Please ensure this area appears in window of return envelope
S'assurer que cette partie figure dans la fenêtre de l'enveloppe-réponse ↓

Date of Solicitation - Date de la demande June 26, 2013	
Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à : Darlene.Fisher@tbs-sct.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone 613-608-7993	Facsimile No. N° de télécopieur 613-947-5194
Destination décrit ci-après	

Instructions:
Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified herein by the Crown, all prices quoted are to be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and are to be F.O.B, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the GST/HST is to be shown as a separate item.

Instructions:
Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire, énoncée par la Couronne, dans les présentes, tous les prix indiqués sont des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être F.A.B, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). La somme de la TPS/TVH devra être un article particulier.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name Address - Nom et adresse du fournisseur	
Facsimile No. - N° de télécopieur	
Telephone No. - N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Name / Nom	
Title/ Titre	
Signature : _____	
Date : _____	



1. Dans la case « La demande prend fin » qui figure sur la page couverture de la demande de soumissions,

REEMPLACER : « 5 juillet 2013 » par « 12 juillet 2013 »

2. Dans tout le document de DP :

REEMPLACER : tous les renvois à « M1 » par « MT1 »

3. À la page 2, Table des matières, Liste des Annexes,

SUPPRIMER : « (choisir et ajouter des annexes, au besoin) »

4. À l'Annexe B – Critères d'évaluation obligatoires et cotés, Exigences obligatoires, Critères obligatoires pour la ressource :

4.1 **SUPPRIMER** : le critère TO5 au complet

et

4.2 **REEMPLACER** : texte associé à l'article « TO4 » par « TO5 »

5. À l'Annexe B – Critères d'évaluation obligatoires et cotés, Exigences obligatoires, Critères obligatoires pour les soumissionnaires (entreprises) :

AJOUTER :

TO4	<p>Les soumissionnaires doivent fournir au moins un (1) résumé de projet qui démontre que le soumissionnaire a pris de l'expérience dans l'analyse des taux de remboursement associés à l'usage d'un véhicule privé à des fins professionnelles au cours des quatre (4) dernières années.</p> <p>« *L'expérience acquise dans le cadre de ce projet doit inclure la production d'un rapport exhaustif et au moins une (1) mise à jour de ce rapport.</p> <p>Le rapport exhaustif se définit comme un rapport qui fournit ce qui suit :</p>			
------------	--	--	--	--



<p>a) description de la méthodologie, b) hypothèses, c) analyse des données (y compris les paramètres utilisés), d) recommandations</p> <p>Pour démontrer l'expérience, le résumé du projet doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisme du client• Coordonnées du client (le cas échéant)• Date de début et date d'achèvement du projet (aaaa-mmm-jj à aaaa-mm-jj)• Description des produits livrables, des objectifs et du calendrier du projet• Paramètres utilisés• Description des paramètres appliqués et des explications sur leur application en lien avec les produits livrables du projet• Description des objectifs du rapport. <p>Les soumissionnaires doivent fournir un (1) des éléments suivants pour le résumé du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonnées à jour du client (l'État se réserve le droit de valider toute information fournie en communiquant avec ce client pendant la période d'évaluation) OU• Copie du rapport exhaustif produit OU• Lettre de recommandation décrivant le travail effectué par la ressource			
---	--	--	--

6. À l'Annexe D, Base de paiement (proposition financière) :

6.1 REMPLACER : « Taux ferme tout compris proposé »

par

« Taux ferme tout compris proposé (par produit livrable)

6.2 REMPLACER :

« Remarque à l'intention du soumissionnaire :

Le prix total soumis aux fins de l'évaluation correspondra à la somme des montants fermes tout compris pour les étapes n^o 01, 02, 03, 04 et 05. »

par

« Remarque à l'intention du soumissionnaire :



Le prix total soumis aux fins de l'évaluation correspondra à la somme des montants fermes tout compris proposés pour les étapes n° 01, 02, 03, 04 et 05. »

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.